Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 17 octobre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 11), DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie (à partir de la question 8), DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, GLUSZAK Franck, HOCQ René, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 9), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESEELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic (à partir de la question 9), PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question 10), DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUBY Sophie donne procuration à LECONTE Maurice (jusqu'à la question 7), HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS Alain, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESEELE Fabrice (jusqu'à la question 8), PREVOST Denis donne procuration à MACKE Jean-Marie, TASSEZ Thierry donne procuration à DUPONT Yves

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BOSSART Steve, IDZIAK Ludovic, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, BECUWE Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick

Monsieur LELEU Bertrand est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2023BC092

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
17 octobre 2023

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CULTURE ET EDUCATION POPULAIRE - LABANQUE – MODIFICATION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :
Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle

Labanque, équipement culturel de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane présente des expositions d'art contemporain et développe un travail de sensibilisation des publics.

Par délibération du 25 septembre 2013, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une régie d'avances et de recettes pour Labanque afin de procéder à la commercialisation de prestations (ateliers, visites) et à la revente de produits (livres, jeux pour enfants, etc.).

Par délibération du 27 mars 2019, le Bureau communautaire a approuvé la modification de la grille tarifaire de Labanque.

Considérant que Labanque souhaite modifier à nouveau les tarifs des prestations et ainsi :

- supprimer le tarif « lingot d'or » qui donne droit à l'accès libre aux expositions et aux événements pour une durée d'un an au tarif de 15 euros,

- supprimer le tarif « spécial braquage » qui donne droit à un forfait pour 5 personnes au tarif de 15 euros,

- créer un billet couplé avec des partenaires (l'Office de Tourisme Intercommunal de Béthune-Bruay, Cité des Électriciens, Louvre Lens, etc.) au tarif de 3 €. Sur présentation d'un billet d'entrée acheté auprès d'une structure culturelle partenaire, le visiteur accédera automatiquement au tarif réduit de 3 euros pour visiter l'exposition de Labanque. Une convention de partenariat sera conclue avec les structures culturelles concernées.

- appliquer une remise de 8% sur les visites de l'Office de Tourisme Intercommunal de Béthune-Bruay à Labanque.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 04 octobre 2023, il est demandé à l'Assemblée d'approuver la nouvelle grille tarifaire de cet équipement culturel.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles…).

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la modification de la grille tarifaire de Labanque telle que ci-annexée, et applicable à compter du caractère exécutoire de la présente.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 19 OCT. 2023

Et de la publication le : 19 OCT. 2023
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

DAGBERT Julien

ANNEXE 1
TARIFS DE LABANQUE – OCTOBRE 2023

INDIVIDUELS

Fournisseur	Nature du produit	Intitulé de l'objet	Prix de vente nets de taxes	Conditions d'application des tarifs
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	Billetterie	**Billet d'entrée**	6 euros	Plein tarif
			3 euros	Tarif réduit* pour les 19/26 ans, les étudiants, les habitants de la Communauté d'Agglomération Tarif réduit appliqué pour les billets couplés (OTI, Comédie, etc.) ** sur présentation d'un justificatif*
			Gratuit	Gratuité* jusqu'aux 18 ans révolus, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les étudiants en arts, les personnes en situation de handicap et la personne qui les accompagne. Des entrées gratuites, dans la limite de 50 par an, pourront être accordées aux professionnels participant à la promotion ou à la programmation de l'équipement. ** sur présentation d'un justificatif*
		Ouvertures exceptionnelles	Gratuit	Gratuit pour tous à l'occasion des vernissages, la Nuit des Musées, les Journées du Patrimoine les premiers dimanches de chaque mois, les Intermezzos, les visites préparatoires pour les enseignants et les responsables de groupes
		Atelier 1/2 journée	6 euros	L'atelier est animé par un médiateur. Le matériel est fourni. Atelier enfant, adolescent ou adulte
		Atelier à la journée	12 euros	L'atelier est animé par un médiateur. Le matériel est fourni. Atelier enfant, adolescent ou adulte
		Atelier avec intervention d'un prestataire	14 euros	Forfait appliqué par personne dans le cas d'atelier créatif impliquant la fabrication d'un objet offert à l'issue de la prestation : nous fournissons les matières premières spécifiques, plus couteuses que l'ordinaire et un prestataire extérieur co-anime l'atelier.
		Goûter-anniversaire	60 euros	Pour les enfants de 7 à 12 ans. Durée : 2h30 Pour 10 enfants et 2 adultes accompagnateurs maximum. La prestation comprend la présence d'un médiateur, une visite de l'exposition en cours, un temps de pratique artistique, le goûter. Les cartons d'invitation, les boissons et le set de table sont fournis.
		Evénement	6 euros	Animation spécifique, spectacle, dégustation, etc.
	Location	**Caution pour le Studio**	300 euros	Le Studio est mis gracieusement à disposition des artistes en contrat avec la CABBALR. Dans le cadre du contrat de location, une caution est demandée en garantie pour les locaux et les clés confiées à l'artiste.

GROUPES

FOURNISSEUR	NATURE DU PRODUIT	TYPE DE GROUPE	INTITULE DE L'OBJET	PRIX DE VENTE NETS DE TAXES	CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	Billetterie	**Groupes de la Communauté d'Agglomération**			
		Groupes scolaires et centres de loisirs	Billet d'entrée	Gratuit	Sur rendez-vous, accès autonome aux expositions (pas de visite accompagnée)
			Billet d'entrée + visite accompagnée	30 euros/heure/classe	La classe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
			Parcours-découverte	Gratuit	Le parcours-découverte s'adresse aux établissements scolaires de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'une démarche partenariale autour de 3 rendez-vous annuels, en contrepartie de la gratuité du transport, des billets d'entrée et des visites accompagnées. Ces 3 rendez-vous sont choisis par l'enseignant parmi les expositions de Labanque, Kijno, CLEA, d'un atelier, etc.
			Parcours-découverte	Gratuit	Le parcours de proximité s'adresse aux groupes de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'une démarche partenariale autour de 4 rendez-vous annuels à Labanque, en contrepartie de la gratuité des billets d'entrée et des visites accompagnées. Le transport est à la charge des groupes.
		Groupes du champ social (établissements spécialisés, centres de formation, établissement pénitentiaire, etc.)	Billet d'entrée	Gratuit	Sur rendez-vous, accès autonome aux expositions (pas de visite accompagnée)
			Billet d'entrée + visite accompagnée	30 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Autres groupes (associations, groupes de touristes, CE, etc.)	Billet d'entrée + visite accompagnée	60 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Collectivités, associations, comité d'entreprise, etc.	Carte d'abonnement « Groupes » 6 visites	120 euros	Cette carte permet d'accéder à des tarifs préférentiels pour venir régulièrement à Labanque. Les visites et les ateliers sont accompagnés d'un médiateur (durée : 1h à 1h30). Une collectivité peut en faire bénéficier ses écoles, ses centres de loisirs, son CCAS, etc. Le groupe est constitué de 25 personnes maximum. La carte est valable un an à compter de la date d'émission.
			Carte d'abonnement « Groupes » 12 visites + 1 atelier	240 euros	
			Carte d'abonnement « Groupes » 20 visites + 2 ateliers	360 euros	
			Carte d'abonnement « Groupes » 28 visites + 3 ateliers	480 euros	
		Groupes hors de la Communauté d'Agglomération			
		Groupes scolaires et centres de loisirs	Billet d'entrée	Gratuit	Sur rendez-vous, accès autonome aux expositions (pas de visite accompagnée)
			Billet d'entrée + visite accompagnée	60 euros/heure/classe	La classe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Groupes du champ social (établissements spécialisés, centres de formation, établissement pénitentiaire, etc.)	Billet d'entrée	Gratuit	Sur rendez-vous, accès autonome aux expositions (pas de visite accompagnée)
			Billet d'entrée + visite accompagnée	60 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Autres groupes (associations, groupes de touristes, CE, etc.)	Billet d'entrée + visite accompagnée	120 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur.
		Tous groupes			
		Forfait séminaire	1/2 journée	300	Le groupe bénéficie d'un accueil café/viennoiserie, de la location d'une salle et d'une visite privée du bâtiment et des expositions. La jauge maximum est de 20 personnes.
			Journée complète	500	
		Forfait formation	1/2 journée	150	Le groupe bénéficie d'une visite du bâtiment et des expositions, de l'intervention des agents de Labanque (direction, pôle médiation, régie technique) en vue d'une formation sur les métiers de la culture. La jauge maximum est de 25 personnes.
			Journée complète	250	